



Le quinze octobre deux-mille-dix-vingt, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

Présents :

Maire :	Bruno CHALAYER
2 ^{ème} Adjoint :	François-Xavier LICTEVOUT
3 ^{ème} Adjoint :	Georges MICHALET
4 ^{ème} Adjoint :	Christophe GILLET
Conseillers Municipaux :	Marlène HERNANDEZ
	Norbert FRANC
	Philippe REYNAUD (arrivé à 19h10)
	Angélique PEREIRA
	Sébastien BOUGAMONT
	Sandrine TEBIB

Absents excusés :

Estelle VIRIN
Marie-France PHILIPPE
Alain FAVERJON
Emilie PION
Vanessa CONTINI

Autre(s) participant(s) :

Secrétaire de Mairie : Rachel ROMESTIN

Secrétaire de séance : Angélique PEREIRA

Mme Estelle VIRIN donne pouvoir à M. Bruno CHALAYER
Mme Marie-France PHILIPPE donne pouvoir à M. Christophe GILLET
M. Alain FAVERJON donne pouvoir à M. Georges MICHALET
Mme Vanessa CONTINI donne pouvoir à M. François-Xavier LICTEVOUT

Sommaire:

DECISIONS:

- I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020 3
- II. REMBOURSEMENT PARTIEL DU TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI CRAINTILLEUX-RIVAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 3
- III. TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES ANNONCEURS DU BULLETIN MUNICIPAL 3
- IV. TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 3

QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Approuvé à l'unanimité

II. REMBOURSEMENT PARTIEL DU TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI CRAINTILLEUX-RIVAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Département de la Loire a en charge la gestion du transport scolaire pour le RPI CRAINTILLEUX - RIVAS. Une participation financière est demandée auprès des parents pour le fonctionnement de ce service qui s'élève à 110 €/an pour un enfant de plus de 3 ans pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** de rembourser une partie du coût de l'abonnement au transport scolaire pour le RPI CRAINTILLEUX - RIVAS auprès des familles dont l'enfant scolarisé est domicilié sur la commune de Rivas à hauteur de 55 € pour l'année scolaire 2020-2021,
- ✓ **Précise** que ce remboursement aura lieu avant la fin de l'année scolaire,
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2021.

VOTE : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

III. TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LES ANNONCEURS DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année des annonceurs sont sollicités pour acheter un encart publicitaire dans le prochain numéro du bulletin municipal.

Monsieur le Maire précise que quatre types d'encarts sont proposés aux annonceurs, à savoir :

Encart de 9 x 6 cm (4 couleurs)	:	83.33 € H.T. soit 100.00 € T.T.C.
Encart de 19 x 6 cm (4 couleurs)	:	125.00 € H.T. soit 150.00 € T.T.C.
Encart de 19 x 13 cm (4 couleurs)	:	166.67 € H.T. soit 200.00 € T.T.C.
Encart page entière (4 couleurs)	:	291.67 € H.T. soit 350.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la fixation de ces tarifs.

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** les tarifs pour les annonceurs pour le bulletin municipal,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de ces tarifs (titre de recettes

VOTE : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

IV. TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment en son article 136 quant au transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Considérant que la commune de RIVAS est membre de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Considérant que cette compétence est obligatoire, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de considérer ledit transfert de compétence,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De s'opposer au transfert** de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez-Est,
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire** ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **De charger Monsieur Le Maire** d'en référer à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est.

VOTE : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Rapporteur Christophe GILLET, 4^{ème} Adjoint

- Prochaine planification pour le portail des services techniques
- Cimetière : intervention en février 2021
- Réalisation du faucardage des fossés
- Intervention bâtiments communaux : 2 interventions : au local technique des Plagnes pour le dessableur et à l'école pour le remplacement d'une prise électrique
- Vérification électrique des bâtiments communaux : quelques non conformités, à voir avec l'électricien
- Parc de Loisirs : réception des travaux d'engazonnement
- Fauchage de l'étang : demande d'intervention toujours en cours
- Gros travail sur la taille des haies fait par les services techniques

⇒ Rapporteur Georges MICHALET, 3^{ème} Adjoint

- Visite de la maison Alves pour un projet de réhabilitation
- RDV Epora et le bureau d'étude retenu : présentation des différentes phases des travaux. Estimation des travaux à 300 000.00 €. Planning des travaux prévu sur 22 semaines.

⇒ Rapporteur François-Xavier LICTEVOUT, 2^{ème} Adjoint

- Réunion de la commission Urbanisme le 28 septembre : présentation du PLU

▪ RDV avec la DDT le 06 novembre : les services de la DDT expliqueront aux élus la procédure à suivre pour la modification du PLU

▪ Permanences des élus: François-Xavier est satisfait car il y a du monde lors des permanences.

⇒ **Rapporteur Bruno CHALAYER, Maire**

▪ Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire :

- Droit de préemption urbain non exercé pour les ventes des propriétés sises :
 - * 53 chemin des Chênes, cadastrée A1194
 - * 15 route de Cuzieu, cadastrée A1169

- Acquisitions – travaux : montant inférieur à 90 000.00 €

Bien	Fournisseur	Prix
Portail services techniques	Maçonnerie Brancato	8195.00 € H.T. soit 9 834.00 € T.T.C
Caveaux préfabriqués cimetière	Marbrerie Laveille-Quet	9 633.33 € H.T. soit 11 560.00 € T.T.C.

▪ Cérémonie du 11 Novembre : rdv à 11h30 devant le Monument aux Morts

▪ Réunion Conseil Municipal : * Jeudi 10 Décembre 2020 à 18h45
* Jeudi 04 Février 2021 à 18h45

Séance levée à 19h55

